

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Intra Etablissement

Public : Toute personne intervenant auprès d'une personne vulnérable atteinte d'une altération de ses facultés corporelles ou mentales

Objectifs :

- Comprendre la loi du 5 mars 2007 réformant le dispositif de la protection juridique
- Savoir l'appliquer dans sa pratique professionnelle

Contenu :

1. Approche générale: l'esprit de la loi du 5 mars 2007

- Historique de la protection juridique et évolution de la prise en charge de la maladie mentale (et de toute forme de déficience)
- les principes de base : nécessité, subsidiarité, proportionnalité
- les nouveaux principes posés par la loi

2. La mesure de protection juridique

- L'instruction d'une mesure de protection
- le rôle du mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- les différents régimes de protection

3. Les droits de la personne protégée

- Étude de la charte des droits et libertés de la personne protégée
- Énonciation des actes strictement personnels art.458 du C.C
- Droit à l'information du majeur protégé art. 457-1 à 463 du C.C

Moyens Pédagogiques :

- Supports de cours et diaporama
- Textes réglementaires
- Mise en situation autour de cas pratiques
- Échanges professionnels
- Évaluation par les stagiaires
- Lexique

Déroulement :

Durée :
1 jour

Date:
A définir

Horaires:
9h – 17h ou à votre
convenance

Effectif :
1 groupe de 10 à 12
personnes maximum

Lieu :
Sur site

Intervenant: Formateur sélectionné, suivi et évalué par Ensemble Formation, organisme certifié ISO 9001 par AFNOR Certification